



COMMUNIQUÉ



Après la signature de l'Accord de Méthode « PSC », pour la FA-FPT, le vrai chantier commence

En ce 12 juillet 2022, la **FA-FPT**, comme 4 autres organisations syndicales du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), a signé avec la Coordination des Employeurs Territoriaux l'accord de méthode permettant l'ouverture des négociations à propos de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents territoriaux. La **FA-FPT** le fait avec l'objectif clair d'entamer une réelle négociation dans l'intérêt des agents territoriaux.

Sans rentrer dans un détail de précisions, la **FA-FPT** attend de ces négociations à venir :

- Pour tous les agents, la mise en œuvre d'un droit effectif à une sécurité et une protection sociale intégrale, solidaires et protectrices des risques de la vie.
- Des paniers de soins et des paniers prévoyance de haut niveau.
- Des mesures fortes de solidarités entre tous les ayants-droits (familiales et retraites).
- Des montants de participations aux paniers de références tant en santé qu'en prévoyance réalistes avec indexation du montant de participation de l'employeur.

Pour la **FA-FPT**, le véritable chantier va désormais pouvoir débuter avec l'ouverture de négociations sur le fond visant à réformer, pour le versant territorial, l'ordonnance du 17 février 2021 et les décrets et arrêts régissant la PSC.

Pour la **FA-FPT** ces négociations devront aboutir à un haut niveau de protection sociale et une bonne prise en charge financière minimum obligatoire pour tous les agents territoriaux (titulaires et contractuels).

